

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021 – 19 h.30**

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Présents :** tous les Conseillers municipaux à l'exception de Mme GLOAGUEN Patricia et M. PERON Yann (Mme PERENNOU Pauline en visioconférence).

**Secrétaire de séance :** M. GENTRIC Alexis.

#### **➔ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes des lotissements communaux. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

| <b><u>- section de fonctionnement :</u></b>     | <b><u>section d'investissement :</u></b> |
|---|--|
| - dépenses : 724.749,70 €                       | - dépenses : 266.064,36 €                |
| - recettes : 1.229.396,12 €                     | - recettes : 168.484,49 €                |
| -excédent de clôture : 504.646,42 €             | - déficit de clôture : 97.579,87 €       |
| <i>Affectation de l'excédent : 360.246,55 €</i> |  |

#### **- budgets annexes :**

##### **- lotissement Roz Ar Lann :**

###### **- section de fonctionnement :**

- dépenses : 2.868,40 € - recettes : 0 €  
- déficit de clôture : 2.868,40 €

##### **- lotissement Hameau de Guerveur :**

###### **- section de fonctionnement :**

- dépenses : 96.416,08 € - recettes : 30.132,00 €  
- déficit de clôture : 66.284,08 €

##### **- lotissement de Coumoullec :**

###### **- section de fonctionnement :**

- dépenses : 12.636,50 € - recettes : 12.636,50 €  
- résultat de clôture : 0 €

###### **- section d'investissement :**

- dépenses : 259.689,43 € - recettes : 12.636,50 €  
Déficit de clôture : 247.052,93 €

#### **➔ PARTICIPATIONS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 :**

Le Conseil a fixé à 106.969,87 € le forfait de fonctionnement de l'école pour 121 enfants, les subventions pour l'aide à la cantine et garderie, les activités périscolaires et pour l'arbre de Noël seront déterminées au prochain Conseil.

### **➤ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :**

Une enveloppe de 100.000 € est déterminée pour les dépenses d'investissement récurrentes (achats et travaux de voirie et bâtiments).

Depuis 2020, les Communes ne sont plus attributaires de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour environ 80 % des contribuables. Pour compenser cette perte de recettes, l'Etat prévoit le transfert aux Communes de la taxe foncière sur le bâti revenant actuellement au Département. La compensation devrait être totale.

### **➤ TARIFS COMMUNAUX :**

Le Conseil décide de maintenir les tarifs appliqués par la Commune en 2020.

### **➤ EMPRUNTS :**

Le Conseil valide les propositions d'emprunts faites par le Crédit Mutuel de Bretagne :

-budget lotissement Hameau de la Vallée : un emprunt « réserve foncière » de 180.000 € sur 25 ans pour l'achat du terrain

-budget Commune : un emprunt de 100.000 € sur 25 ans pour l'achat de réserves foncières.

### **➤ SÉCURISATION DU PARKING ÉCOLE :**

Le Conseil décide d'étudier la sécurisation du parking de l'école par des marquages au sol indiquant le sens de circulation, la pose de potelets ou barrières démontables sur un côté le long des places de parking pour éviter tout chevauchement des passages piétons, d'interdire l'arrêt et le stationnement devant l'arrêt des cars.

La réflexion se poursuit.

### **➤ RÉGULARISATION DE L'ASSISE FONCIÈRE DE CERTAINES VOIES COMMUNALES – ENQUÊTE PUBLIQUE :**

Le Conseil procède à la régularisation de l'assiette foncière des 5 voies suivantes : Kernal, Brénéol, Kervéor, Kergoff Trémaëron, Moulin Poas. Une enquête publique va être programmée.

### **➤ TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL :**

-Espace Pierre Marie Le Gall :

Un marquage au sol pour réduire la vitesse des véhicules a été réalisé par l'entreprise CDL ; il sera complété par de la signalétique.

-Cimetière :

Dans le cadre du zéro-phyto, le Conseil étudie la couverture des grandes allées principales afin de limiter le désherbage manuel.

Le mur de séparation entre le cimetière et la Résidence du Vieux Puits sera rehausser par une palissade de 40 à 50 cm afin de limiter l'impact visuel.

-Rue André Foy :

Par mesure de sécurité sur le cheminement de la rue André Foy, deux plots bétons devant l'entreprise Deux Roues&Motoculture seront déposés.

-Déformation du sol autour de la salle de sport :

Il est nécessaire d'abattre 5 arbres autour de la salle de sport, les racines déforment le bitume. Un élagage sera prévu pour les autres arbres, ainsi que pour les ormes (place des Trois Ormes).

-Terre-plein du skate park :

Pour l'évacuation des eaux pluviales, il est nécessaire d'abattre un arbre pour pouvoir réparer les canalisations situées à l'aire de détente.

### **➤ RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE :**

Le Conseil décide de recruter un agent contractuel à temps complet du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre aux services techniques. Candidature à déposer en Mairie.

### **➤ HAMEAU DE LA VALLÉE : DEVIS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES :**

Le phasage du Hameau de la Vallée se fera désormais en deux tranches au lieu de trois ; les devis de maîtrise d'œuvre du CIT est revu en conséquence, tout comme celui de l'entreprise ABC (étude loi sur l'eau).

Une paysagiste, Elise CLAUDIC, est missionnée pour accompagner les élus sur le volet paysager (2.900 € H.T.).

### **➤ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE GUILER SUR GOYEN :**

Le Conseil décide de mettre en place une convention avec la Commune de Guiler Sur Goyen dans le cadre de la mise à disposition de personnel administratif ou technique.

### **➤ MUTUALISATION DES MOYENS : MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :**

Dans le cadre de la mutualisation des moyens au niveau de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, le Conseil valide la mise à jour de la tarification des prestations.

### **➤ NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD – SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS :**

Le Conseil autorise le Maire à signer la nouvelle convention conclue entre la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et la Commune dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols.

### **➤ DIVERS :**

Le bulletin communal, la carte de vœux et le livret des entreprises et services ont été distribués fin janvier 2021 par les élus aux Landudécois.

---